

A LIRE DANS CE NUMERO

La Fête du Travail célébrée en éclat à Québec	page 2
MM. René Gosselin et Roger Mathieu candidats à la présidence de la CTCC	page 3
Des subsides réclamés pour notre industrie maritime	pages 4-5
Un navire coûte moins cher à Lauzon qu'ailleurs	page 6
Appui des travailleurs aux syndiqués de Lauzon	page 6
English Pages	pages 7-8



Vol. XXXIV — No 32

Ottawa, 5 septembre 1958

DANS LES CHANTIERS MARITIMES

POLITIQUE FEDERALE QUI VA CONDUIRE AU SPEED-UP ET AUGMENTER LE CHOMAGE

C'est ce que prétendent les dirigeants syndicaux en dénonçant la nouvelle méthode d'adjudication de contrats employée par le gouvernement fédéral

Dans les milieux syndicaux, on est d'accord pour prétendre que la nouvelle politique d'adjudication des contrats du gouvernement fédéral aura pour résultat d'inciter les compagnies à accorder des primes et des bonis d'efficacité aux contremaîtres pour qu'ils poussent dans le dos des travailleurs.

L'on sait que le gouvernement canadien vient de mettre en pratique une nouvelle méthode d'accorder les contrats selon laquelle, prétend-on, les coûts de production pourront être diminués.

La première application de cette formule sera faite dans la construction du nouveau destroyer "Mackenzie" qui doit être entreprise prochainement par la Canadian Vickers de Montréal.

Le contrat a été accordé sur une base d'objectif. Ainsi un certain profit sera alloué à la Canadian Vickers pour la construction du navire. Mais si la compagnie est capable de construire le navire en réduisant le nombre des heures de travail allouées pour la construction de ce navire, la Vickers pourra garder pour elle un tiers

du montant ainsi épargné tandis que le gouvernement récupérera les deux autres tiers.

La formule coût-plus-profit

Cette nouvelle formule diffère de celle utilisée précédemment selon laquelle le coût total d'un navire était composé du coût des matériaux, de la main d'oeuvre, etc. plus un certain pourcentage qui représentait le profit de la compagnie.

Evidemment qu'une formule de ce genre a le désavantage de permettre aux compagnies de réaliser des profits sans trop se forcer et qu'en définitive, ce sont les contribuables canadiens qui doivent payer.

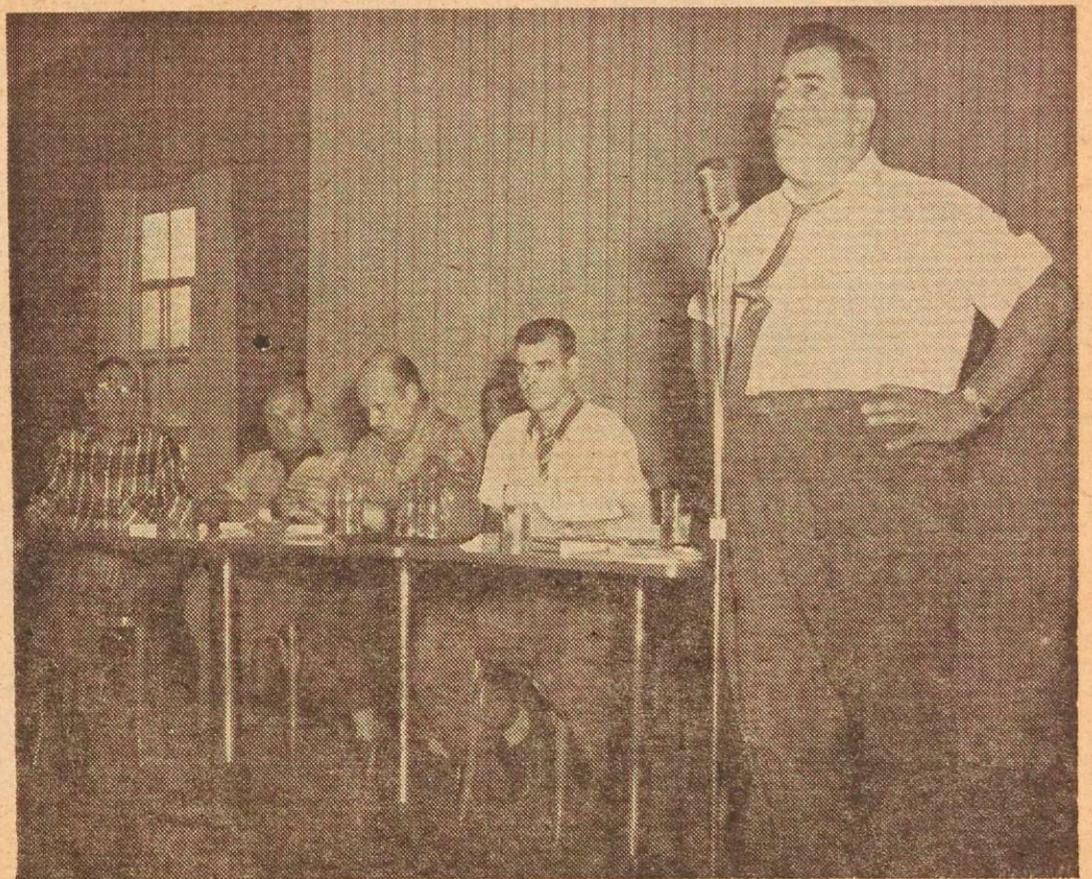
Mais la nouvelle formule qui vient d'être mise à l'épreuve, si elle permet la réalisation de certaines économies aux contribuables, retombera entièrement sur le dos des travailleurs.

Les compagnies, afin d'augmenter le pourcentage de leur profit, voudront comprimer leurs coûts et comme à peu près seul le coût de la main d'oeuvre peut être comprimé, elles voudront réduire ce coût de la main d'oeuvre.

Comment pourront-elles agir ainsi ?

M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie et représentant de la section des chantiers maritimes, a déclaré que les compagnies tenteront d'instaurer le régime

(Suite à la page 2)



M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, dénonçant devant l'assemblée des travailleurs de Davie Shipbuilding de Lauzon, les conséquences de la nouvelle politique du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'adjudication des contrats. M. Payne a dit que cette nouvelle formule allait augmenter le "speed-up" et prolonger les périodes de chômage saisonnier. Sur la photo, on remarque également, M. Philippe Girard, directeur des relations intersyndicales de la CTCC; M. Jean-Paul Coulombe, organisateur de la CTCC; M. Yvan Gaudreault, président de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers; M. Roland Labrecque, président du Syndicat des Travailleurs des Chantiers maritimes de Lauzon et M. S. Ted Payne.

La Fête du Travail célébrée avec éclat à Québec

Investiture de M. Joseph Parent, ancien président du Conseil central, comme Chevalier de l'Ordre de St-Grégoire le Grand - Allocutions de Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, et de M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC

La célébration de la Fête du Travail au Conseil Central de Québec a été marquée d'un éclat sans précédent cette année. Commencée par une messe spéciale à l'église Jacques-Cartier, célébrée par Son Exc. Mgr Lionel Audet, évêque auxiliaire de Québec, à 5 h. 30 samedi après-midi, la fête s'est continuée par l'investiture de monsieur Joseph Parent, ancien président du Conseil Central et vice-président de la C.T.C.C., récemment nommé Chevalier de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand. Un souper canadien fut servi dans la grande salle des syndicats catholiques de Québec pour les membres et les invités, suivi d'une soirée récréative au même endroit.

Le sermon

C'est Mgr Audet qui prononça le sermon de circonstance à l'issue de la messe. Il avait pris comme thème "Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice et le reste vous sera donné par surcroît".

Après avoir rappelé que l'Eglise ne cesse d'entourer les ouvriers de sa sollicitude, et d'adapter les principes d'économie sociale aux problèmes des temps actuels, Mgr Audet a souligné quelques points importants de cette doctrine.

Le Pape actuel, dit-il, déplore la répartition inégale et insuffisante des biens ainsi que la tendance à la disparition de la propriété. "Si on ne se décide pas à effectuer la promotion des ouvriers et leur accession à la propriété, on ne pourra réformer l'ordre public et instaurer la paix".

Mgr Audet a dit que c'est le communisme athée qui s'oppose le plus à la poursuite de cet idéal chrétien, rappelant à ce sujet que l'intention recommandée par le Souverain Pontife pour le mois d'août, c'est que tous les catholiques se convainquent des dangers de l'idéologie communiste.

Mgr Audet a également dit qu'il faut se méfier des excès de langage qui peuvent compromettre les plus belles causes. Il a en outre demandé aux travailleurs de faire un bon usage de leur salaire et de revenir à la pratique saine de l'économie et de l'épargne comme moyen d'accession à la propriété.

Vous êtes des ouvriers, des travailleurs à salaire. Lorsque l'Eglise demande le salaire familial, le salaire absolu, elle se trouve à aider les ouvriers qui réclament des augmentations de salaire pour mieux pratiquer la vertu ici-bas. Cependant, elle ne peut exercer la même sympathie envers le chef de famille qui dépense cet argent pour l'alcool. Il est urgent de ramener notre peuple dans la voie de la tempérance. Il faut intensifier la lutte contre le gaspillage. Cent millions d'hommes meurent de faim chaque année dans le monde, alors qu'ici nous gaspillons. D'une part, des employeurs peuvent résister parfois à des réclamations très justes et, d'autre part, des ouvriers parfois gaspillent leur argent pour la boisson. Aussi, est-ce

avec raison que Son Eminence le cardinal Léger a demandé d'intensifier la lutte contre l'alcoolisme sinon, dans 25 ans, notre peuple aura cessé d'exister.

L'investiture

L'investiture de M. Joseph Parent comme Chevalier de l'Ordre de St-Grégoire le Grand a été faite en présence de sa famille et des syndiqués et invités réunis à l'auditorium des Syndicats Catholiques. M. André Roy, président du Conseil Central de Québec, a présenté Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, qui fit l'investiture et prononça l'allocution de circonstance dont voici un substantiel résumé:

L'Eglise s'associe à la célébration de la Fête du Travail et elle prie avec vous afin que les travailleurs fassent du bien dans la société chrétienne. Après avoir renouvelé vos âmes en assistant à la Sainte Messe, vous vous retrouvez maintenant dans cet édifice pour ce joyeux souper de famille. Je suis toujours heureux de venir et de participer à cette fête fraternelle.

Mais aujourd'hui, c'est avec une joie très particulière que je suis ici, en raison du grand honneur que Sa Sainteté Pie XII vient d'accorder à l'un des vôtres, M. Joseph Parent. Ouvrier de la première heure, il est dans la lignée de ces ouvriers qui ont implanté le syndicalisme catholique chez nous. Il a eu le mérite d'écouter la voix des papes et de travailler avec persévérance à réaliser leur plan de rénovation sociale. Vous savez tous quel travail cela impose dans une société qui acceptait difficilement l'association professionnelle et qui même aujourd'hui n'y est pas complètement résignée.

Les premiers organisateurs de nos syndicats et ceux qui les ont suivis au début n'avaient rien de spectaculaire pour les aider. Il leur fallait marcher à tâton. Après toutes les difficultés rencontrées et parmi les personnes de l'organisation syndicale qui sont encore parmi nous, M. Joseph Parent se montra digne de la confiance qui lui était témoignée. Il s'est dévoué au service de l'Eglise et des travailleurs avec une persévérance que rien ne pouvait ébranler. Sa patience dans les épreuves était soutenue par une foi profonde jointe à son humilité et à sa prudence. Il mérite des félicitations pour sa fidélité à la doctrine sociale de l'Eglise telle qu'elle a été conçue et préconisée par nos évêques.

Pour que son enseignement soit réellement efficace, l'Eglise charge les prêtres d'exercer le rôle d'aumôniers et en ce faisant, elle s'inspire de l'enseignement de Benoît XV. D'ailleurs, la Lettre pastorale collective de nos archevêques et évêques rappelait l'importance de cet enseignement pontifical. Il est donc dans l'ordre de l'action syndicale que les prêtres exercent leur dévouement auprès des ouvriers dans les associations qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Eglise. Le rôle de l'aumônier est certes délicat et difficile. Il propose, il enseigne, il donne un conseil, mais il laisse les chefs prendre leurs responsabilités. D'autre part, c'est le devoir des chefs de

reconnaître les tâches confiées par l'Eglise aux aumôniers. La carrière de M. Parent nous donne un exemple de cette heureuse collaboration, de respect mutuel, de confiance et de dévouement.

Je suis heureux de couronner aujourd'hui l'œuvre accomplie par M. Joseph Parent en lui apportant le témoignage de ma gratitude et de mes cordiales félicitations. Il s'agit d'un témoignage qui vient de haut et qui dépasse toutes les paroles que je dois prononcer. Je suis vraiment fier de poser un acte que le Souverain Pontife lui-même m'a chargé de faire. "M. Joseph Parent, au nom de Sa Sainteté Pie XII, j'ai l'honneur et la joie de vous remettre la croix de l'Ordre de St-Grégoire le Grand".

A Mme Parent, Mgr Roy remit une croix de chapelet bénite par le Pape spécialement à l'intention de l'épouse du récipiendaire.

M. Joseph Parent

Vous devez comprendre qu'un ouvrier comme moi, dans une circonstance comme celle d'aujourd'hui, n'est pas sans avoir certaines émotions et qu'il n'est pas en position de faire un discours. J'étais loin de m'attendre à cet honneur qui m'a été décerné par le Pape. Je remercie sincèrement Son Excellence Mgr Roy, parce que je suis convaincu qu'il a eu un mot à dire à ce propos. Je lui demande de transmettre mes remerciements à Sa Sainteté. Je remercie les aumôniers qui y ont participé. A venir jusqu'à il y a trois semaines, j'étais loin de m'attendre à un tel événement, mais il a fallu me rendre à l'évidence. Je dois cet honneur à vous tous, membres des syndicats, car c'est votre indulgence qui m'a permis de franchir les différents échelons du mouvement syndical afin de travailler pour vous durant plusieurs années. Vous avez été bien indulgents d'avoir mis votre confiance en moi. C'est en votre nom que je suis fier de porter cette décoration, car je suis convaincu que c'est vous tous qui êtes honorés. Je vous promets de continuer à donner tous mes efforts et toutes mes capacités à votre service et au service de l'Eglise, dans l'intérêt des travailleurs et du bien commun. Comme dans le passé, je vais continuer d'agir en ayant toujours en mémoire les deux devises qui me sont chères: celle des zouaves "Aime Dieu et Va ton Chemin" et celle de la C.T.C.C., "Justice et Charité".

L'honorable Wilfrid Hamel

Son Honneur le maire Wilfrid Hamel, premier magistrat de la ville de Québec, avait tenu à venir lui-même à cette cérémonie. "Nous éprouvons toujours une joie profonde quand le mérite d'un des nôtres est reconnu. C'est toute une carrière que le Pape a voulu reconnaître en honorant M. Joseph Parent. C'est toujours osé d'être sur la première ligne de feu, mais son désir de servir le lui commandait. En plus d'être un citoyen de Québec, M. Parent est pour moi un compagnon dans un certain sens, puisque nous sommes co-paroissiens. Toutes mes félicitations et soyez heureux, M. Parent. Les ouvriers sont contents de vous et la société vous sera reconnaissante de votre contribution à son progrès sur le plan des relations entre le capital et le travail.

M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC

Je vais profiter de l'occasion pour remercier, au nom de la C.T.C.C., Son Excellence Mgr Maurice Roy d'avoir porté une attention particulière à notre mouvement en décorant notre confrère Parent, chevalier. C'est sans doute une décoration qui rejaillit sur sa personne, sa famille et l'ensemble de nos syndicats. Il y en a plusieurs dans le mouvement qui auraient pu recevoir une décoration, mais je crois que ces choses-là doivent être faites de manière que ce soit la personne la plus représentative. Il y a les ouvriers de la base qui, à l'intérieur du syndicalisme, essaient de construire un monde nouveau. Vous pourrez vivre longtemps sans réformateurs de structures, mais vous ne pouvez pas vous passer des travailleurs. Toutes mes félicitations, M. Parent, et j'espère que vous resterez longtemps parmi nous.

Je ne saurais manquer cette occasion de vous mentionner que, ce soir, alors que l'on fête le travail, il y a des centaines de syndiqués qui attendent avec fébrilité le règlement de leur différend avec leur employeur. Ces syndiqués sont affiliés au Conseil Central de Québec et à la C.T.C.C. Je crois que ceux qui sont ici présents devraient accorder un appui sérieux aux ouvriers de Lauzon. Des conflits comme celui-là revêtent toujours un aspect un peu spectaculaire. On ne connaît le syndicalisme qu'à l'occasion de conflit. On ne se scandalise pas qu'il y ait des conflits entre des familles et entre les partis politiques; mais on se scandalise quand il y a des conflits dans les syndicats. C'est inévitable sur le plan économique. Je ne peux entrevoir aucune structure sociale qui pourrait éviter les conflits d'intérêts entre les deux groupes qui concourent à la production. Ce qu'on veut, c'est qu'il y ait des organismes nécessaires, des mécanismes appropriés pour que les conflits soient rapidement réglés.

Ce qu'il y a de particulier dans la province de Québec, c'est qu'il y ait un nombre considérable de conflits inutiles. Cela est dû à ce qu'on n'a pas institué les mécanismes voulus pour les éviter. A la journée longue, il y a du monde qui se prend aux cheveux dans nos cours de justice. La société a créé des organismes pour régler ces procès. Ce qu'il y a de pénible dans le monde ouvrier, c'est qu'il n'y ait pas eu d'efforts sincères de fait pour instituer ces organismes là, afin que les conflits se règlent avec le moins de désastre possible. Il y en a qui pensent que tout va se régler dans la chambre close.

Ce que nous pouvons souhaiter, c'est que l'ensemble de nos structures sociales et de notre structure juridique conduisent au maximum de règlements possibles des conflits d'intérêt. Il faut porter nos efforts de façon que nos travailleurs souffrent le moins possible de ces situations qui naissent de conflits d'intérêt.

Quand un ouvrier a un salaire minimum vital et qu'il s'en prive pour obtenir un droit, c'est bien oiseux de penser que cela est à la suite du discours d'un homme. Ce sont des conflits extrêmement



M. Joseph Parent, ancien président du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, qui a été investi, samedi dernier, comme Chevalier de l'Ordre de St-Grégoire le Grand.

importants. Cela ne veut pas dire que nous avons toujours raison, mais cela ne veut pas dire non plus que nous avons toujours tort, loin de là. Dans le régime où nous vivons, c'est dans le jeu normal de la vie économique.

Nous devrions nous fixer comme objectif de voir à ce que notre législation soit organisée de manière que tous ces différends puissent se régler le plus à l'amiable possible afin que le syndicalisme soit accepté par tout le monde et non pas considéré comme un étranger à l'intérieur de la société.

M. Yvon-R. Tassé, député fédéral de Québec-Ouest, de même que M. Jean-Paul Galipeault, député provincial de Québec-Sud, ainsi que M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier du Conseil Central de Québec, ont également adressé la parole.

Politique . . .

(Suite de la page 1)

du speed-up dans les chantiers maritimes. Les contremaîtres, dit-il, recevront des bonis de production et seront payés pour pousser dans le dos des travailleurs. Par ailleurs, dit-il, déjà les compagnies semblent dévoiler leurs tactiques.

A la Canadian Vickers, on nous a prévenus que le réembauchage des employés mis-à-pied ne se fera plus progressivement comme par le passé mais que la compagnie attendrait et convoquerait ses employés que lorsqu'elle serait en mesure de commencer la construction sur une grande échelle.

De la sorte, conclut M. Payne, les travailleurs des chantiers maritimes qui sont habitués de connaître des périodes de chômage entre les mises en chantier des navires en construction, verront ces périodes s'allonger encore parce que le réembauchage ne se fera pas avant que les compagnies ne soient complètement prêtes à construire.

M. Payne dit que c'est une bonne chose de vouloir faire des économies profitables à l'ensemble de la nation canadienne mais il se demande s'il est juste que ces économies soient réalisées seulement sur le dos des travailleurs qui connaîtront le régime du speed-up sur les chantiers et se verront ensuite réduits au chômage pendant de longues périodes.

MM. René Gosselin et Roger Mathieu candidats à la présidence de la CTCC

MM. René Gosselin et Roger Mathieu viennent d'annoncer qu'ils seront tous deux candidats à la présidence de la CTCC lors du prochain congrès qui se déroulera à Montréal du 14 au 21 septembre prochain.

L'on sait que M. Gérard Picard, président général actuel, a annoncé à plusieurs reprises qu'il ne briguerait pas les suffrages pour un renouvellement de son mandat cette année.

M. Gosselin qui est président de la Fédération Nationale du Textile est actuellement premier vice-président de la CTCC. Le communiqué annonçant sa candidature et qui est signé par M. Jacques Paradis, secrétaire de la Fédération du Textile, se lit comme suit:

"Lors d'une réunion de la Fédération Nationale catholique du Textile, M. René Gosselin, président de cet organisme, a annoncé qu'il sera candidat à la présidence de la CTCC lors du congrès qui



A gauche, M. René Gosselin, et à droite, M. Roger Mathieu, qui ont tous deux annoncé leur intention de se porter candidats à la présidence de la CTCC, lors du prochain congrès annuel.

se tiendra du 14 au 21 septembre prochain à Montréal".

De son côté, M. Roger Mathieu, deuxième vice-président de la CTCC, que la rumeur désignait comme candidat probable à la présiden-

ce de la CTCC, nous a confirmé la nouvelle et autorisé à l'annoncer.

C'est donc dire qu'à l'heure actuelle, deux candidats sont sur les rangs pour succéder à M. Gérard Picard, comme président de la CTCC.

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Assemblées publiques sur les problèmes de l'éducation

Le Conseil Régional Saguenay Lac St-Jean des Syndicats Nationaux a décidé de tenir des assemblées publiques sur le problème de l'éducation, en collaboration avec les associations des étudiants des universités canadiennes et des professeurs. Le Service d'éducation du Conseil Régional organise ces assemblées à la demande du "comité des six présidents des universités", qui représentent environ 20,000 étudiants.

Des invitations spéciales seront faites à tous ceux qui exercent une responsabilité dans le domaine de l'éducation: représentants des commissions scolaires, des conseils de ville, députés, membres des corps enseignants, représentants des organisations professionnelles et sociales, etc.

Ces assemblées auront lieu lundi le 8 septembre à Chicoutimi, le 9 à Alma et le 10 à Kénogami. Les orateurs, parmi lesquels il y aura des représentants du mouvement syndical, des professeurs d'université et des étudiants, traiteront du mémoire conjoint sur l'éducation de la C.T.C.C. et de la F.T.Q. ainsi que celui que les étudiants ont fait parvenir au gouvernement.

En nous communiquant la nouvelle, M. Roland Martel, responsable du Service d'éducation du Conseil Régional des Syndicats Nationaux nous a précisé qu'il ne s'agissait pas d'assemblées politiques, mais uniquement du problème de l'éducation; et que, d'autre part, elles n'avaient rien à voir avec la soi-disant Ligue d'Action universitaire qui a été reçue jeudi par M. Duplessis, mais que son organisation travaillait de concert avec l'Association générale des Étudiants, le seul organisme responsable représentant les étudiants, reconnu par le mouvement ouvrier.

Les ouvriers de Price vont en conciliation

Les syndicats des travailleurs de la pulpe et du papier de Kénogami, de Jonquière et de Riverbend, ont décidé de recourir aux offices d'un conciliateur du ministère du Travail pour résoudre le différend qui les oppose à la compagnie Price Brothers.

Les ouvriers ont pris cette décision la semaine dernière à la suite de l'échec des négociations pour le renouvellement des conventions collectives qui sont expirées depuis le 31 mai dernier.

Les négociateurs des Syndicats de la pulpe et du papier des trois moulins de Kénogami, Jonquière et Riverbend en sont venus à cette décision à la suite de la réponse de la compagnie Price, par l'entremise de M. C.A. Després, agent des relations extérieures de la compagnie. En conséquence, l'exécutif des syndicats autorisé par une résolution adoptée par leurs membres au cours d'assemblées spéciales tenues à Kénogami et Riverbend, les 30 et 31 juillet dernier, ont logé une demande auprès du ministère provincial du Travail, lundi, le 25 août, afin d'obtenir l'intervention d'un conciliateur.

Réponse de Price

Accusant réception de cette résolution des Syndicats, le por-

te-parole autorisé de la compagnie Price, M. C.A. Després, laisse clairement entendre qu'il n'y a pas d'autre solution à envisager, pour le moment du moins. "Nous doutons, a-t-il dit, qu'une autre séance de négociations directes soit de nature à nous rapprocher d'un accord complet et définitif, étant donné les nombreuses rencontres que nous avons eues à date sans pouvoir atteindre cet objectif."

Tendance générale

Au cours de son exposé de la situation générale de la crise du papier, le conseiller technique de la Fédération, M. Jean-Paul Lalancette, a déclaré que "les compagnies, qui offrent réellement beaucoup de résistance aux négociations, montraient une tendance évidente et géné-

Les résultats du concours de la Chanson ouvrière connus au congrès de la CTCC

The new agreement provides for a general wage increase of 7 cents an hour plus certain adjustments in different operations which had not been classified.

Seventy-five employees are covered in the new agreement which shall remain in force for a one-year period.

Negotiations were conducted in the presence of a conciliator from the Provincial Minister of Labor's office.

The negotiation committee acting for the company were Peter Clarkson, general manager and legal counsel Massicotte.

Representing the union were Lawyer Pierre Vadboncoeur, technical councillor who directed the negotiations and was assisted by Adrien Beauvais business agent for the Central Council of St John, Eloi Lachance president of the local union, Miss Lise Filion, secretary and Euclide Dupuis, director.

Nouveau service de la CTCC aux corps affiliés

M. Jacques Dion, de Québec, trésorier de la Fédération Nationale de la Métallurgie, vient d'être nommé au poste de vérificateur et de conseiller en matière de trésorerie pour le bénéfice des différents organismes affiliés à la CTCC.

C'est M. J.-Emile Hébert qui nous a annoncé la nouvelle en précisant que M. Dion est à la disposition de tous les corps affiliés pour conseiller les trésoriers dans leur travail et les aider à améliorer leur système de comptabilité.

M. Dion est membre fondateur du Syndicat National catholique de la Métallurgie de Québec, officier de la Fédération de la Métallurgie depuis 1947 et trésorier du même organisme depuis quatre ans.

En novembre dernier, M. Dion était élu trésorier du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec. En plus de son expérience acquise à ces différents postes au sein du mouvement, M. Dion possède deux années d'études universitaires en comptabilité de société.



M. Jacques Dion qui vient de prendre la charge de vérificateur, une nouvelle fonction créée récemment par la CTCC pour le bénéfice de tous les corps affiliés.

rale dans la province à accepter la conciliation". Il a poursuivi en disant que ces mêmes compagnies "faisaient tout leur possible pour réduire le coût de la production". M. Lalancette en conclut que les premiers à souffrir de la crise du papier, ce sont les ouvriers, c'est-à-dire, "ceux qui en sont les plus affectés". Le salaire doit se mesurer en fonction de la production, disent les compagnies.

Parlant en marge de cette seconde phase de la conciliation, il déclara: "Le Syndicat non plus n'est pas pressé, mais nous allons suivre les procédures normales." Il spécifia tout particulièrement, ayant en vue les prochaines discussions des questions en litige, que la partie syndicale "va faire l'impossible pour faire respecter le principe de la séniorité", contrairement aux suggestions de la compagnie sur cette importante question. Le porte-parole de la Fédération de la pulpe et du papier est d'avis que les prochaines négociations, devant un conciliateur, seront longues et ardues.

M. Lalancette a complété son exposé sur le problème du papier en présentant la comparaison suivante: "L'augmentation de la capacité de production de l'industrie du papier à journal est estimée à l'établissement de seize moulins de l'envergure de celui de Port-Alfred." La Consolidated Paper Ltd., de Port-Alfred, produit environ 750 tonnes de papier à journal par 24 heures.

Les mises à pied...

Le président du syndicat de Kénogami, M. Henri Vachon, a fait part à l'assemblée, qui

groupait une centaine de syndiqués à peine, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Kénogami, que la compagnie Price avait refusé le principe de la semaine de 40 heures garantie aux plus anciens employés pour les motifs suivants: une augmentation marquée dans le coût de la main-d'oeuvre, les difficultés administratives pour exécuter les retrogradations, transferts et mises à pied nécessaires d'après les dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

A la suite de ce refus de la compagnie d'accéder à la demande syndicale, M. Louis-Philippe Boily, agent d'affaires du syndicat, s'est adressé à M. Hector Cimon, de Québec, vice-président de la compagnie Price, pour lui exposer de nouveau le problème, dans une lettre datée du 9 août dernier.

Cette importante communication se résume à ces termes: "Les comités des deux syndicats, après avoir étudié sérieusement les raisons invoquées par votre gérant de division (M. C. A. Brown), m'ont chargé de vous demander une rencontre pour discuter de la possibilité de faire des mises à pied temporaires, de façon à permettre aux plus anciens de vos employés de travailler au moins 40 heures par semaine, tant que durera cette récession économique concernant la crise du papier à journal."



Chaque matin, les syndiqués de Lauzon se réunissent en assemblée au Casino Variété. Les secours en provenance du Fonds de Défense professionnelle de la CTCC seront désormais distribués chaque semaine.

Des subsides réclamés pour notre industrie maritime

Il faut également protéger notre marine marchande contre la concurrence étrangère dans la mesure où cette concurrence menace notre niveau de vie — Conférence de presse tenue à Québec par M. Gérard Picard, président général de la CTCC — Le député de Lévis, M. Maurice Bourget, traite du même problème, aux Communes, ce jour-là — Le piquetage est-il défendu ?

La solution aux problèmes des chantiers maritimes canadiens réside dans l'octroi de subsides aux constructeurs de navires et dans la mise en application d'une politique qui protégera efficacement le niveau de vie des Canadiens en général et des travailleurs des chantiers maritimes en particulier.

Telle est la déclaration que faisait la semaine dernière, M. Gérard Picard, président général de la CTCC, lors d'une conférence de presse qu'il tenait relativement au différend qui subsiste entre le Syndicat des Travailleurs de Davie Shipbuilding de Lauzon et l'entreprise du même nom.

Le même jour, soit vendredi dernier, M. Maurice Bourget, député fédéral de Lévis, en arrivait aux mêmes conclusions dans un discours qu'il prononçait à la Chambre des communes, sur les problèmes de notre industrie maritime.

Attitude du syndicat

Lors de sa conférence de presse, M. Picard qui était accompagné de M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie, de M. S. Ted Payne, vice-président de ce même organisme, de M. Roland Labrecque, président du syndicat des travailleurs de Lauzon, a souligné l'aspect technique de ce différend et il a demandé à l'opinion publique en général de ne pas condamner arbitrairement les travailleurs qui font du piquetage, avant même que les tribunaux du pays ne se soient prononcés sur divers aspects du problème.

Texte de la déclaration de M. Picard

Voici d'ailleurs le texte de la déclaration de M. Picard :

"La grève est illégale. Ces

quelques mots ont fréquemment empoisonné l'opinion publique à l'occasion de la plupart des grèves, depuis la grève de l'amiante jusqu'à l'arrêt de travail actuellement en cours aux Chantiers maritimes de Lauzon. En déclarant certaines grèves illégales, avant que les tribunaux réguliers se soient prononcés, les représentants du patronat ou du gouvernement provincial forcent l'opinion publique à juger les travailleurs en grève. Tout est mis en branle pour les faire condamner avant qu'ils aient été déclarés coupables, ce qui est contraire à notre régime juridique qui veut que tout accusé soit innocent jusqu'à ce que l'on ait la preuve de sa culpabilité. La C.T.C.C. demande à l'opinion publique d'appliquer ce principe en faveur des travailleurs syndiqués comme elle le fait en faveur du reste de la société.

"Autre point. La Loi provinciale du Cadenas a été déclarée inconstitutionnelle par la Cour Suprême; la Loi provinciale des Véhicules-moteur vient d'être déclarée "ultra vires" par la Cour Supérieure; la constitutionnalité de la Loi provinciale des Services publics et de la Loi provinciale des Relations ouvrières est contestée à l'heure actuelle devant les tribunaux réguliers. Le moins que les travailleurs puissent demander à l'opinion publique c'est de ne pas se substituer aux tribunaux pour décider de la légalité ou de l'illégalité d'une grève.

"A Lauzon, les travailleurs des Chantiers maritimes ont cessé de travailler et avaient, au début de cette cessation de travail, établi ce qu'on appelle "les lignes de piquetage" sans déclaration de grève. Il ne s'agit pas ici d'une distinction fantaisiste. Le code criminel canadien traite dans des dispositions distinctes et indépendantes les unes des autres de la grève et du "piquetage". Les Cours de justice seront appelées à nous indiquer la portée de ces dispositions. Aucun avis, aucun délai n'est imposé par la loi en

matière de "piquetage". On peut invoquer, sans doute, des dispositions de la Loi provinciale des Relations ouvrières en matière de grève et de délais avant de recourir à ce moyen. Mais la Cour Supérieure vient de décider, en déclarant inconstitutionnelle la Loi provinciale des Véhicules-moteur, qu'une loi provinciale ne peut contenir de dispositions qui viennent à l'encontre de ce qui a été édicté dans le Code criminel canadien.

"Les travailleurs de Lauzon, conséquemment, ont droit à l'appui de l'opinion publique jusqu'à ce que les Cours régulières de justice se soient prononcées. Quant aux raisons syndicales déjà exposées sur les bas salaires payés à Lauzon, elles ont de toute évidence l'appui de l'opinion publique et il est temps que la Province de Québec cesse d'être une province dont la réputation est de posséder "une main-d'oeuvre docile, abondante et à bon marché."

Négociations retardées

De son côté, M. Payne a relaté l'histoire des négociations infructueuses avec la Davie Shipbuilding en faisant ressortir le fait que ces retards jouent infailliblement contre les travailleurs.

A la Canadian Vickers, a-t-il déclaré, les discussions ont traîné pendant des mois pour passer ensuite par la conciliation et l'arbitrage. Par la suite, au moment du délibéré, l'arbitre patronal, M. Bumbray, est allé faire un voyage en Europe, de sorte que les travailleurs ont dû attendre la sentence arbitrale. Finalement, la sentence arbitrale est venue au moment où la force économique des travailleurs était à son minimum.

De son côté, M. Pépin a souligné qu'un autre exemple de ces retards injustifiables qui nuisent aux intérêts des travailleurs; en 1952, à Lauzon, une sentence arbitrale a été rendue alors que plusieurs travailleurs avaient été mis à pied. Dans leur cas, il fut impossible d'obtenir la rétroac-

tivité. Les travailleurs du chantier auraient-ils du faire la grève pour ceux qui n'y étaient plus ? A ce moment-là, il ne restait plus que 900 travailleurs au travail pendant que 1,100 avaient été mis à pied. Les 1,100 ne pouvaient pas faire de grève pour leur rétroactivité car ils n'étaient pas au travail tandis que les 900 autres ne voulaient pas courir le risque de faire la grève alors que la force économique du syndicat était à son niveau le plus bas.

La concurrence

A ce sujet, M. Picard a souligné que la concurrence, dans les industries de base ne se fait pas comme sur le plan local. Par exemple deux épiciers d'une même rue ne peuvent se permettre de vendre à des prix différents sous peine de faillite. Par contre, dans les industries de base, comme dans les chantiers maritimes, la concurrence peut se faire non pas seulement sur les prix, le coût de construction d'un navire, mais encore sur la productivité, le travail bien fait, le talent et l'habileté des travailleurs et l'organisation matérielle des chantiers maritimes.

Nous sommes d'avis, dit-il que la Davie Shipbuilding pourrait encore concurrencer les autres chantiers maritimes même si elle devait hausser ses salaires au niveau des autres chantiers maritimes canadiens. D'ailleurs, la preuve est faite puisque des compagnies font construire des navires et n'hésitent pas à payer plus cher pour avoir un bon rendement et entière satisfaction.

A ce compte-là, dit M. Payne, Davie Shipbuilding aurait dû obtenir beaucoup plus de contrats qu'il n'en a obtenus car lorsque les travailleurs des chantiers maritimes de la Côte Ouest gagnent \$2.35 l'heure pour les hommes de métier et ceux de Lauzon, seulement \$1.61, les chantiers maritimes de l'Ouest ont obtenu pour \$53 millions de contrats en 1957 tandis que ceux de Lévis n'en obtenaient que pour \$14 millions.

Subsides et politique maritime

M. Picard a rappelé que les travailleurs des chantiers maritimes sont exposés à de longues périodes de chômage et qu'ils vivent dans une insécurité totale. Le problème des chantiers maritimes ne pourra être définitive-



M. Raymond Parent, conseiller technique de la CTCC, exposant la marche des négociations avec la Davie Shipbuilding.

ment réglé que si le gouvernement fédéral n'accorde des subsides aux entreprises et que s'il n'instaure pas une politique vraiment canadienne en ce qui a trait à notre marine marchande.

Avec des subsides, nos travailleurs pourraient trouver du travail à l'année longue et une partie de cet argent retournerait au gouvernement sous la forme de taxes et d'impôts.

Par ailleurs, une politique canadienne en ce qui a trait à notre marine marchande, permettrait à cette industrie de se développer d'une façon normale alors qu'aujourd'hui, elle est à la merci de la concurrence étrangère.

Les navires étrangers, montés par des marins étrangers peuvent venir chez nous faire du cabotage et ruiner toute notre industrie des chantiers maritimes, baisser les salaires de nos travailleurs, baisser ceux de nos marins et finalement atteindre le niveau de vie de tous les Canadiens.

Règle générale, dit M. Picard, nous devons tendre vers un système de libre-échange dans la

(Suite à la page 5)

Des subsides réclamés pour ...

(Suite de la page 4)

mesure où cela ne porte pas atteinte à notre niveau de vie.

Mais si cette politique de libre-échange menace notre niveau de vie, il faut revenir à un système protectionniste dans le but évident de sauvegarder le niveau de vie des Canadiens et non seulement de protéger les profits de certaines entreprises qui voudraient voir élever des barrières tarifaires.

Le piquetage

Revenant sur le sujet du piquetage qui a fait l'objet d'une déclaration précédente, M. Picard a ajouté que dans le passé toutes les injonctions accordées relativement au piquetage, n'ont jamais défendu de faire le piquetage, mais seulement certaines formes de piquetage, le piquetage fait de telle ou telle façon. Mais le piquetage purement ou simplement n'a jamais été défendu.

Le piquetage, dit-il, est permis par les lois fédérales et il ne saurait être aboli par une loi provinciale. De toute façon, c'est une situation que tous les intéressés voudront voir clarifier.

Le discours de M. Bourget

M. Bourget qui est député fédéral de Lévis et en même temps ingénieur professionnel, a demandé aux Communes s'il était logique d'imaginer une nation possédant le réseau intérieur des voies maritimes les plus étendues du monde qui ne maintient même pas les vaisseaux nécessaires au transport de ses propres produits.

"Si nous avons été assez convaincus de l'importance du transport maritime pour dépenser des centaines de millions pour la canalisation du St-Laurent, nous devons au moins avoir une conviction au moins égale pour maintenir une flotte marchande au Canada.

M. Bourget a reconnu que le rapport de la Commission d'en-

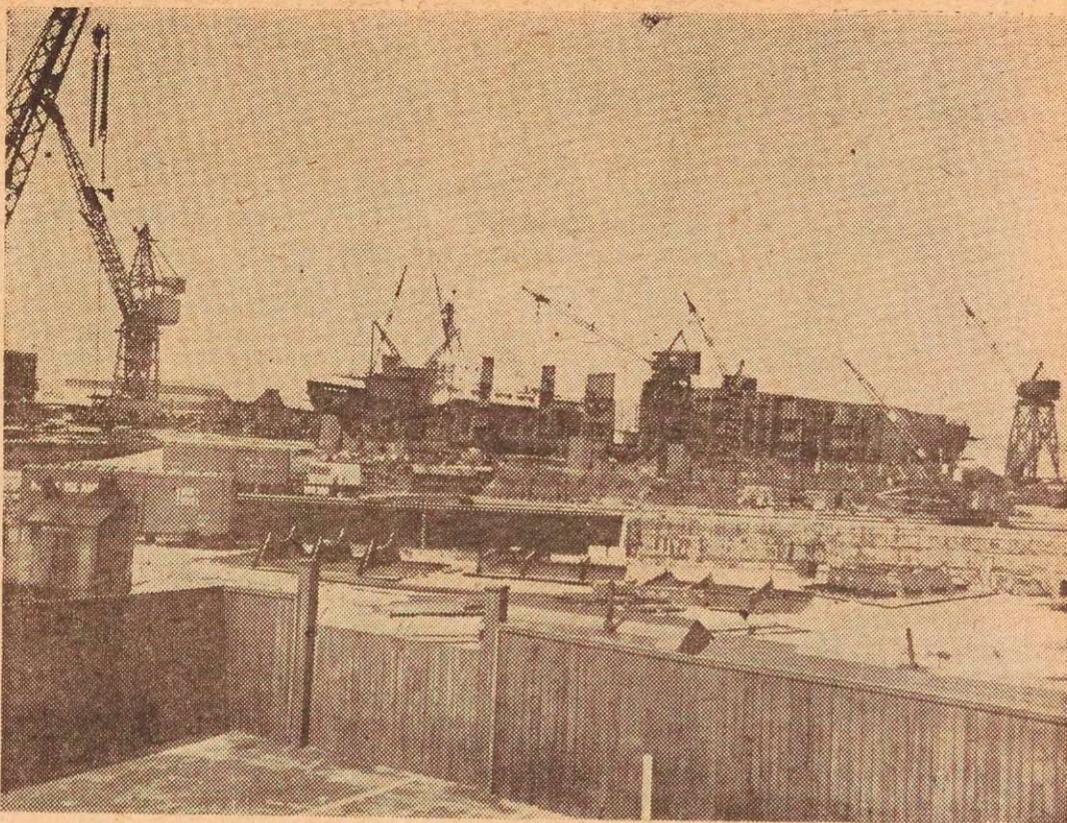
quête sur la navigation côtière a rejeté les demandes de ceux qui voulaient réserver les eaux intérieures et la nouvelle voie du St-Laurent aux navires canadiens.

"Comme résultat, dit-il, les armateurs et les constructeurs canadiens de navires sont très inquiets devant l'avenir".

L'Association des chantiers maritimes du Canada recommandait, en plus de l'exclusivité de la navigation côtière, une loi qui obligerait les compagnies de transport maritime à faire construire tous leurs nouveaux navires dans les chantiers canadiens. — "Il appartient au gouvernement, dit M. Bourget, non seulement de prendre une décision en ce qui concerne la concurrence étrangère dans nos eaux côtières, mais aussi de trouver des solutions à l'ensemble des problèmes que pose l'avenir de notre industrie maritime".

Le député signale que l'industrie des chantiers maritimes représente un investissement canadien dépassant les \$350 millions et que le nombre des employés directement affectés est supérieur à 15,000. "Des villes entières, dit-il, comme Lauzon et Lévis, dépendent de cette industrie pour vivre".

A ces arguments d'ordre économique, M. Bourget a ajouté ceux qui sont d'ordre militaire. Il a rappelé qu'à la dernière guerre, le Royaume-Uni manquait de navires pour s'approvisionner. L'industrie canadienne s'est alors organisée sur une haute échelle et il faut maintenir cette grande industrie. "Advenant une autre guerre, poursuit le député, le Canada aurait encore la tâche de tenir ouvertes les voies maritimes entre nos alliés de l'Europe et du monde. Si les chantiers maritimes d'Angleterre étaient détruits, les chantiers canadiens seraient



Une vue des immenses chantiers de Lauzon qui sont actuellement paralysés par le piquetage des employés.

alors les seuls du Commonwealth qui pourraient fournir les navires nécessaires en temps de guerre. Il est donc dans l'intérêt de la Grande-Bretagne et de tous nos alliés que nous maintenions nos industries de la construction des navires".

Taxes et subsides

Quelle que soit la décision du gouvernement à l'égard de la navigation dans nos eaux côtières, il est d'importance nationale que le Canada prenne d'autres mesures pour la flotte marchande et les chantiers.

M. Bourget dit qu'il offre la suggestion suivante pour encourager la construction de navires au Canada : le gouvernement devrait accorder une exemption de taxes sur les revenus des compa-

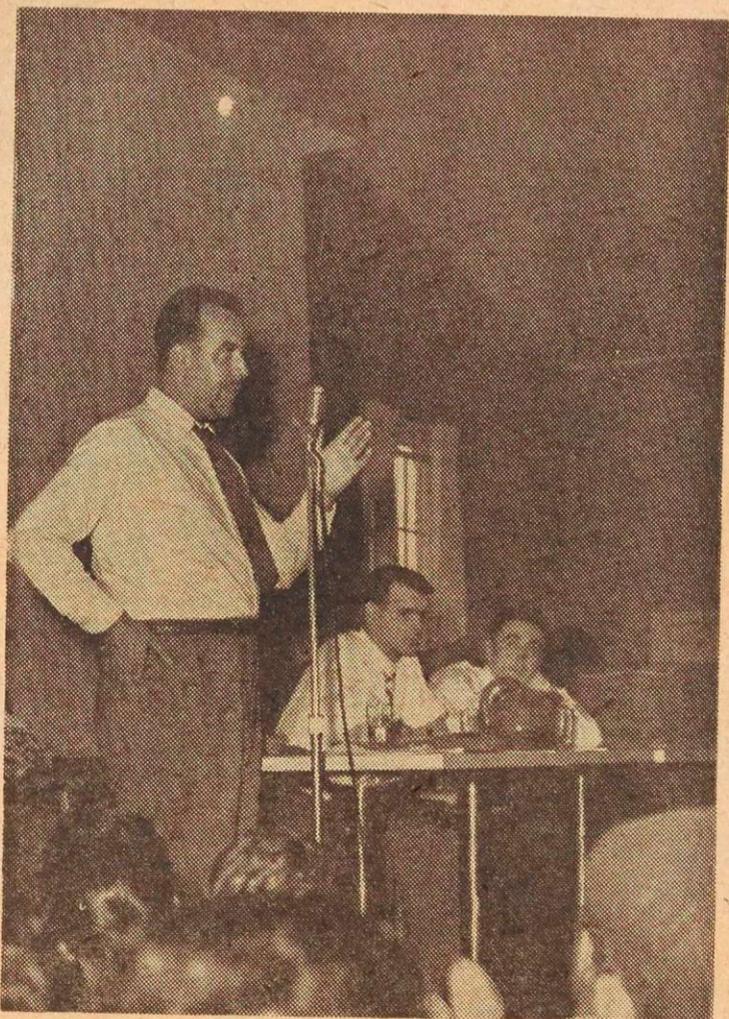
gnies qui feront construire des navires au Canada. En Angleterre, ce système est appliqué depuis 1954 et nos armateurs devraient obtenir des conditions encore plus avantageuses au Canada, vu que le coût de construction et d'exploitation est plus élevé dans notre pays. Cette exemption fiscale serait considérée comme une allocation d'investissement et elle s'ajouterait à la déduction normale pour dépréciation.

"On espère, dit M. Bourget, que nos chantiers pourront obtenir plus de contrats pour la réparation des navires, quand la voie du St-Laurent sera ouverte en 1959. Cependant, vu que le coût moyen de construction des navires au Canada est de 50 pour

cent plus élevé qu'en Angleterre, on peut difficilement croire que nos chantiers pourront obtenir des contrats pour des navires canadiens et encore moins, pour des navires étrangers, à moins que le gouvernement n'intervienne".

En plus des mesures purement fiscales, M. Bourget recommande un système de subventions pour les navires canadiens ainsi que des crédits de la Banque d'expansion industrielle pour les propriétaires de petits navires, engagés dans la navigation côtière.

Il est essentiel, a conclu M. Bourget, que le gouvernement établisse une politique qui assure qu'un nombre suffisant de navires seront construits et réparés dans nos chantiers, afin que cette industrie survive.



M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération, traitant du problème général dans les chantiers maritimes. A la tribune on remarque M. Roland Labrecque, président du Syndicat et M. Boucher, secrétaire.

SUR LES LIGNES DE PIQUETAGE A LAUZON



Les représentants de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers de Montréal, sont allés rendre visite aux piqueteurs de Lauzon, la semaine dernière. Dans le groupe, on remarque, M. Philippe Girard, organisateur de la CTCC; M. Yvan Gaudreault, président du syndicat de Vickers; M. Wilfrid Milot, officier de ce syndicat; M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie et M. Emile Sawyer, vice-président de l'Union Nationale des Employés de la Vickers.

EN ANGLETERRE

1,250,000 ouvriers veulent la réduction des heures de travail

Les travailleurs des chantiers maritimes et de la construction veulent aussi diminuer le temps supplémentaire

Des unions représentant quelque 1,250,000 travailleurs des chantiers maritimes et des travaux de génie en Angleterre recherchent une diminution des heures de travail. Ils désirent que les employeurs de ces deux industries réduisent la semaine de travail de 44 à 40 heures en étapes successives. Les travailleurs de l'industrie de la construction veulent aussi une semaine de travail réduite.

Le principal sujet de discussion

Avec les salaires, la réduction des heures de travail sera la principale question débattue au cours des prochaines négociations. Ce sont les conventions collectives qui déterminent la longueur de la semaine de travail; quelques-unes précisent aussi le nombre d'heures qui peuvent être travaillées en temps supplémentaire.

Avant 1914, la semaine de travail régulière s'établissait à 54 heures; en 1939, la semaine régulière de travail était de 48 heures et actuellement elle est de 44 heures, répartie sur une période de 5 jours.

A l'heure actuelle, le travailleur anglais fait une moyenne de 4 heures de temps supplémentaire par semaine.

Par tradition, les unions ouvrières sont opposées au temps supplémentaire même si plusieurs travailleurs y voient un moyen d'augmenter le revenu hebdomadaire. Cependant, le paiement régulier de temps supplémentaire empêche la hausse du taux horaire de base.

D'autre part, le chômage qui apparaît même en Angleterre renforce la lutte contre le temps supplémentaire pour que les travailleurs ne travaillent pas des

heures plus longues que celles d'une semaine normale alors que des centaines de milliers de travailleurs ne peuvent trouver de l'emploi.

Dans les chantiers maritimes, la construction, l'imprimerie, l'industrie de l'électricité, les heures de travail sont limitées par les conventions collectives.

Par exemple, dans les travaux de génie, les conventions prévoient qu'un travailleur ne pourra faire plus de 30 heures de temps supplémentaire par quatre semaines de travail.

Dans l'industrie de la construction, le temps supplémentaire n'est permis que dans les "cas d'urgence"; Après quatre jours de temps supplémentaire, le comité conjoint peut le prohiber.

Ordinairement, le temps supplémentaire est rémunéré au temps et demi.

APPUI DES TRAVAILLEURS AUX SYNDIQUES DE LAUZON

Vendredi dernier, les représentants de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers venaient apporter leur appui moral aux syndiqués de Lauzon et promettaient une aide financière dans leur conflit.

M. Wilfrid Milot, officier du syndicat, s'est fait le porte-parole du groupe pour exprimer la solidarité des syndiqués de la Vickers à l'endroit des piqueurs de Lauzon.

M. Milot qui a été mis à pied après 35 années de services à la Vickers, a déclaré que la prochaine assemblée générale des travailleurs de la Vickers déterminerait l'aide financière à apporter aux piqueurs. On remarquait parmi le groupe, MM. Yvan Gaudreault, président du syndicat de la Vickers et M. Emile Sawyer, vice-président.

De leur côté, les travailleurs des chantiers maritimes de Sorel ont fait parvenir un télégramme affirmant leur appui aux ouvriers de Lauzon.

La Fédération Nationale de la Métallurgie, ainsi que le Syndicat des Travailleurs de l'Aluminium d'Arvida ont également fait part de leur solidarité avec ceux de Lauzon.

Voici le texte de ces télégrammes adressés à M. Roland Labrecque, président du syndicat:

La Fédération

Exécutif de la Fédération Nationale de la Métallurgie félicite les travailleurs membres de votre syndicat de leur attitude — Stop — Considère vos revendications totalement justifiées — Stop — Assure travailleurs de Lauzon de son appui moral et financier — Stop — Souhaite plein succès.

Adrien PLOURDE,
Président

Fédération Nationale
de la Métallurgie (CTCC)

Sorel

Les 2,000 ouvriers Syndicat Chantiers Maritimes de Sorel en assemblée générale ont décidé unanimement d'accorder aux ouvriers de Davie Shipbuilding leur support moral et financier

et se déclarent prêts à toute action jugée nécessaire pour les aider et obtenir justice dans leurs négociations.

Marcel HOUDE

Syndicat des
Chantiers maritimes

Arvida

Chers confrères, travailleurs d'Arvida sont de coeur avec vous dans la lutte que vous menez

actuellement — Stop — Nous sommes certains que le courage et la ténacité que vous manifestez, vous obtiendront la victoire finale — Stop — Soyez assurés de notre appui entier.

Fraternellement.

Le Syndicat National des
employés de l'Aluminium
d'Arvida.

R. MARTEL, sec.

Davie Shipbuilding perd la guerre des haut-parleurs

Mercredi dernier, la Davie Shipbuilding de Lauzon a perdu une autre manche de la lutte qu'elle livre actuellement à ses employés dans le but de les forcer à accepter de retourner au travail à ses conditions.

Ce matin-là, la compagnie avait fait installer des haut-parleurs à l'entrée des chantiers et un annonceur s'évertuait à convaincre les travailleurs de retourner au travail avant une reprise des négociations.

Immédiatement, les travailleurs ont répliqué en installant leurs propres haut-parleurs à l'entrée des chantiers et c'est le slogan "pas de contrat, pas de travail" qui a eu le plus d'effet sur les travailleurs.

Pas un des travailleurs massés aux barrières pour entendre cette guerre de haut-parleurs, n'est entré au travail.

Par ailleurs, les automobiles que la compagnie avait mobilisées pour effectuer le

transport des ouvriers sont revenues vides.

Il semble que la compagnie se soit avouée vaincue sur ce point.

Elle n'a pas cessé toutefois d'envoyer des lettres aux fa-

milles de ses employés, exhortant ces derniers à faire fléchir la détermination des piqueurs.

Aux dernières nouvelles, on ne franchit pas les lignes de piquetage.

Un ouvrage de Ls-Laurent Hardy sur le syndicalisme

Les Editions de l'Hexagone publieront au début de septembre un ouvrage de Ls-Laurent Hardy: "Brève histoire du syndicalisme ouvrier au Canada".

Cette synthèse du mouvement syndical canadien aidera grandement à comprendre l'esprit du syndicalisme et à mieux saisir ses buts et ses mérites.

Le travail de M. Hardy apporte des faits nouveaux sur le syndicalisme et complète les rares ouvrages déjà parus sur ce sujet; il a en outre le grand avantage d'être actuel et de tenir compte des événements survenus dans le monde syndical ces dernières semaines.

Ce volume d'environ 160 pages paraîtra aux Editions de l'Hexagone dans la collection LES VOIX, réservée aux essais.

Un navire coûte moins cher à Lauzon qu'ailleurs

Le coût de deux navires exactement du même type n'est pas le même dans les chantiers maritimes de Victoria et de Lauzon. En effet, le Terra-Nova, en construction à Victoria, coûtera \$21,839,000, tandis que le Gatineau, construit à Lauzon, ne coûtera que \$17,158,000.

En donnant ces chiffres hier aux Communes, le ministre de la Défense, M. Pearkes, a aussi fourni les précisions suivantes au sujet d'autres navires.

Le Restigouche, construit à la Canadian Vickers, à Montréal, et armé au début du mois, a coûté environ \$18,398,000; le Chaudière, en construction à Halifax, coûtera environ \$19,403,000; le Sainte-Croix, construit aux chantiers des Marines Industries, de Sorel, coûtera environ \$19,575,000; le Kootenay, à Vancouver-Nord, est construit au coût approximatif de \$20,540,000 et le Columbia, au même endroit, coûtera environ \$20,657,000.

Le ministre a révélé qu'aucun prix n'est déterminé entre le ministère de la Production de défense et le chantier maritime qui construit le navire et que le contrat n'est pas accordé par voie d'adjudication, en raison des intérêts mêmes de la Défense.

Cette nouvelle parue dans le journal Le Soleil de Québec, la semaine dernière, fait ressortir deux choses. Tout d'abord si un navire coûte moins cher à Lauzon qu'à Sorel, il y a de bonnes raisons de croire que c'est par suite des bas salaires payés à Lauzon, soit les plus bas de tous les chantiers maritimes du Canada.

La deuxième, c'est que le gouvernement, "en raison des intérêts mêmes de la Défense du Canada trouve opportun de faire construire des navires du même type dans l'un ou l'autre des chantiers maritimes, que ce soit à Lauzon, à Sorel, à Halifax ou à Vancouver.

La raison, c'est qu'il faut maintenir au Canada une industrie de construction navale en activité de crainte que si tous les chantiers ne sont pas encouragés, les moins favorisés ne ferment définitivement leurs portes, ce qui pourrait être désastreux s'il survenait un conflit mondial requérant la mise en branle de toute la capacité de production du pays, principalement, dans le secteur des chantiers maritimes.

Mais si nous devons ainsi soutenir une industrie de construction navale, pourquoi ne pas l'encourager d'une autre façon en la protégeant d'une manière adéquate et lui fournissant l'occasion d'être utile non seulement en cas de conflit, mais également pour le commerce en temps de paix?

L'octroi de subsides à nos constructeurs de navires, une diminution des impôts en leur faveur en leur permettant une dépréciation plus rapide, ainsi qu'une loi protégeant efficacement notre marine marchande ne coûteraient pas plus cher que la politique actuelle qui est d'octroyer des contrats même au prix fort pour maintenir cette industrie sur pied.

AGENT D'AFFAIRES



L'Association Nationale des Briqueteurs et Maçons, de Montréal, a nommé dernièrement un deuxième agent d'affaires, dans la personne de monsieur Gérard Bélanger. Monsieur Bélanger est bien connu chez les briqueteurs et maçons.

Monsieur Bélanger travaillera conjointement avec monsieur Horace Laverdure.

Le but de l'Association en mettant à la disposition des briqueteurs et maçons un deuxième agent d'affaires, est de pouvoir rendre encore plus de services aux gens de ces métiers. Pour communiquer avec monsieur Bélanger, appelez LA. 4-3694.

Labor Board Postpones Hearing In Shelter Bay Dispute

C.C.C.L. General Secretary, Jean Marchand, denounces Paul Marquette who is trying to trick the employees of Porlier Transports Limited.

The Quebec Labor Relations Board has set back to the week of September 14 a hearing of the existing difference between the C.C.C.L. Truck Drivers Union of Shelter Bay and the employer Porlier Transports Limited.

Both representatives of union and company were convened last week to give their versions of the situation which brought about a state of strike which has lasted for over a month.

The union presented evidence that the complaint pertained to an injunction which was taken by the company at Shelter Bay and in consequence of the dispute being before the courts, the Quebec Labor Relations Board did not have jurisdiction in the case.

The local union and the C.C.C.L. were represented at the hearing by the general secretary of the C.C.C.L. union, Mr. Charles Marchand, legal counsel Roger Thibodeau of Quebec and Raymond Gagnon, business agent of the local union and organizer for the C.C.C.L.

At the hearing representatives of Porlier Transports Limited declared that at the moment they had no complaint to present the Q.L.R.B. against the workers' union.

Marquette Fooling the Workers

District 50 of the United Mine Workers of America or as it is better known to all the labor movement as the "catch all union" was represented by Paul Emile Marquette and an indi-

vidual named M. Desroches. Mr. Marchand declared that no doubt it was the first time that a union claimed a strike was illegal in an effort to have a genuine union ousted.

"In this situation" declared Mr. Marchand, "Paul Emile Marquette has gone all out to fight a bona-uide labor organization of workers in the same manner as the most violent anti-union company who try anything to break a union."

"Paul Emile Marquette does not merit the confidence of a group of workers who wish to be represented by a real union who will protect and defend them in their fight to obtain better wages and working conditions."

Difference Regulated At St. John

The Full Fashioned Hosiery Union of St. John (Tramit Mills Section) has adjusted a difference before a conciliator of the Conciliation and Arbitration Services of the Provincial Government and which concerned the firing of Roland Hebert from the company's employ on July 2 1958.

A meeting of conciliation was held July 24 in the Court House at St. John and the result was an order to the company to immediately re-hire the discharged worker and to reimburse him 75 per cent of salary lost during the three weeks of negotiations.

Negotiations were carried out through the business agent of the C.C.C.L. Central Council of St. John and Eustache Roy, president of the local union in Tramit Hosiery Mills of St. John.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: **FERNAND BOURRET**

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

L'ACTUALITÉ

dans les CHANTIERS MARITIMES

Dans le bon vieux temps

La journée de 9 heures de travail vient d'être établie et les travailleurs qualifiés ont dû accepter une réduction de salaire de 2 cents l'heure selon le nouveau système en vigueur dans les usines des chemins de fer de Winnipeg.

D'autre part, les employés de l'Ottawa Electric Railway viennent d'obtenir, grâce à l'intervention d'un tribunal de conciliation, une augmentation de 1 cent l'heure ou de 10 cents par jour pour une journée normale.

La nouvelle de ces ententes a été publiée dans l'édition de la Gazette du Travail publié par le Ministère du Travail d'Ottawa... en juillet 1908.

* * *

Avis aux membres

Les membres qui ont été mis-à-pied temporairement sont priés

d'assister quand même aux assemblées syndicales mensuelles qui ont lieu le 3e mardi de chaque mois. Ainsi ils pourront savoir un peu ce qui se passe sur les chantiers, entendre des nouvelles des négociations et prendre part aux activités de leur union.

* * *

Assemblée spéciale

Une assemblée spéciale de tous les membres de l'union aura lieu bientôt dans le but de discuter d'un projet de plan de pension. A cette occasion, un expert en la matière sera le conférencier invité. Tous les membres de l'union, même ceux qui sont actuellement sur la liste des employés mis-à-pied sont invités à cette assemblée.

La date de cette assemblée spéciale sera annoncée plus tard.

VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois d'août 1958

- Bourse de \$1,000
 - Bourse de \$100
 - Bourse de \$50
- A. Martineau 258, boul. Bertrand, Q.-Ouest
- L'abbé A. Langlois St-Alban, Co. Portneuf
- Maurice Dincl 665, de Salaberry, Qué.
- 6 bourses de \$25.00
- Mlle Marguerite Rochette, St-Augustin, Co. Portneuf
- Vendu par John Peachy 326, des Franciscains
- Lionel Labrie Coleraine, P.Q.
- A.-D. Talbot 423, Ave Royale, Beauport
- Armand Samson 579, Ch.-Colomb Ouest, Québec
- Paul-Henri Robitaille 58, Latourelle, Québec
- 15 bourses de \$10.00
- F. Blanchard Hôtel Gouvernement, Q.
- Jean-P. Pichette 447, St-Germain, Québec
- Jos. Turcotte 419, Mazenod, Québec
- Mlle Pauline Trudel 375, De Mazenod, Qué.
- André Cantin 591, Canardière, Québec
- Emile Drouin 945, 2ème Rue, Québec
- Margaret Gunnip 563, rue Champlain, Q.
- Paul Bertrand 474, Aqueduc, Québec
- Adrien Daigle 313, Bardy, Québec
- Georges Masse 805, St-Vallier Est, Q.
- Samuel Dery 1011, ave Laurentides, Québec
- Joseph Coulombe 561, boul. Charest Ouest
- Marie Turcotte 815, ave Lévis, Apt 8, Québec
- Maurice Parent 46, rue Daniel, Québec
- Estelle Carrier 19, St-Edmond, Beauport
- 45 bourses de \$5.00
- Mme Jeannette Feeney 2312, ave Royale, Courville
- Mlle Eva Langlois R.R. No 1, Monument, Giffard
- Diane Hamel 533, Gird, Montréal
- Florian Cayer 97, boul. Jutras Est, Victoriaville
- Mlle Rose Talbot 98, Richelieu, Québec
- Annette Pellerin St-Elie d'Oxford
- Pauline Miquelon 874, Madeleine de Verchères
- Adjutor Dery 571, d'Aiguillon, Québec
- Roger Roussel Hôtel de Ville, Québec
- Treffé Leblanc Champlain, Co. Champ.
- Jean-Georges Ouimette 117, Brassard, Magog
- Georges Robitaille 855, boul. Charest Ouest
- Marcel Labrecque 52, ave Pierre Maufof, Ste-Foy
- P.-Henri Poitras 80, Arago Ouest, Québec
- Edmond Boivin 415, ave des Oblats, Q.
- Jean Gagnon 680, rue Sherbrooke, Q.
- Eugène Duval Beauceville Ouest, Beauce
- Charlesb. 21, 46ème Rue Ouest, Charlesb.
- Robert Genest 11, De l'Acadie, apt 106, Québec
- Simone Plamondon 360, de l'Eglise, apt. 3, Québec
- Lucien Davidson 7716, ave Royale, Chât.-Richer
- Philippe Lemieux 350, Nicolas Viel, Magog
- Mme Edgar Marceau 246, Prince-Edouard, Québec
- Joseph Parent 461, Montmartre, Qué.
- Mme Jean Verreault 704, rue d'Aiguillon, Q.
- Mme Ulderic Cusson 2150, Lafontaine, St-Hyacinthe
- Henri Gamache 412, Christop.-Colomb, Québec
- Georges Bussières 11, 23ème Rue, Charlesbourg
- Claude Mercier 193, rue Latourelle, Québec
- Félix Picard 5465, 18ème avenue, Rosemont
- Emile Vallières 1322, Garnier, Québec
- G. Montambault 1070, rue Borne, Québec
- Emile Vallières 2411, Ch. des Foulons, Sillery
- Emile Lacroix 4003, boul. Ste-Anne, Montmor.
- C. Hudon 7796, Châteaubriand, Montréal
- Elie Lamarra 37, Marie-Incarnation, Québec
- Emile Brousseau 968, 2ème avenue, Qué.
- Emile Brousseau 498, 11ème Rue, Québec
- Paul Gagnon 194, Champfleury, Qué.
- Mlle Marcelle Bilodeau 258, rue St-Vallier O.
- Jean Villeneuve 1902, 1ère Avenue, Qué.

N.B.—Pour toutes informations adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, Boul. Charest, Québec. Tél.: LA. 4-4631

76 ANNEES QUI NE SONT QU'UN DEBUT...

Tous les Canadiens, quel que soit leur milieu, rendent hommage aux travailleurs et à la contribution qu'ils ont apportée à la prospérité de la nation. Depuis toujours, les travailleurs collaborent avec l'industrie et le commerce à la mise au point des merveilles de la technique, à la production de marchandises ainsi qu'à l'établissement et au maintien de services qui améliorent nos conditions de vie.

En ce jour qui marque le soixante-seizième anniversaire de la fête du Travail, la Shawinigan rend hommage aux travailleurs et à leurs réalisations, qu'ils ne manqueront pas d'enrichir au cours des années qui viennent.



compagnies associées et filiales

CCCL Support For Lauzon Workers, La Porte Employees And Shelter Bay Truckers

Other shipyard workers from Vancouver to Halifax offer their full support to workers of Davie Shipbuilding Limited of Lauzon.

During the last meeting of the C.C.C.L. Confederal Assembly held in Montreal the other day, full support of the C.C.C.L. union was promised the Lauzon shipyard workers, the employees of La Porte Automobile of Quebec City and to the striking truck drivers of Shelter Bay who are at present in dispute with their employers.

Marcel Pepin, technical councillor for the C.C.C.L. as well as S. Ted Payne, vice-president of the National Metal Trades Federation explained the cause for the recent labor disputes in these three regions and underlined the importance of the outcome in relation to future contract negotiations.

Joseph Parent, president of the National Union of Garage Employees of Quebec, gave a resume of the actual situation in the dispute with La Porte Automobile of Quebec City.

The Confederal Assembly of the C.C.C.L. union at their meeting accorded the Quebec garage workers their full support towards succeeding in their fight to obtain justice and better wages and working conditions.

Workers supported from coast to coast

And in addition to local support all shipyard unions from Vancouver to Halifax, while passing through Port Arthur, unanimously congratulated the Lauzon shipbuilders for their determination and offered their help to these workers in their efforts to better their living standards.

The president of the Shipyard Workers' Federation of British Columbia sent the following message to S. Ted Payne, who is also vice-president of the shipyard Division of the C.C.C.L. union:

"We accord you our entire support in your fight. The joint committee of our union met last Thursday and was informed of your dispute. Please keep us posted on all developments which take place in your dispute".

And the secretary treasurer of the Marine Workers' Federation of Nova Scotia promised his organization's support in the following message:

"In the name of shipyard workers in three yards on the Atlantic Coast, I desire to in-

form you that you have our full support in the Lauzon dispute. Please keep us informed on future progress in your fight".

"Last Monday I received a message from Mr. S. Ted Payne informing me that picket lines had been set up and that all work in Lauzon shipyards was paralysed".

"I then advised all our local unions of the situation and received their promise of full-cooperation".

The secretary treasurer of the Marine Workers' Federation is also joint secretary for the Maritimes, the Great Lakes, the St Lawrence River yards and the Atlantic Coast. From Port Arthur, the United Workers Union of America have promised to refuse any work from Lauzon shipyards.

And the joint committee secretary of the shipyard unions at Vancouver and Victoria in British Columbia, Mr. H. Macaulay, sent his best wishes for success and said the solidarity of shipyard workers on the Pacific Coast supported the C.C.C.L. Lauzon shipbuilders in their fight.

La Porte Auto Refuses To Hear Grievances And Fires All Employees

In a communication received from Jean Robert Ouellet, technical councillor for the C.C.C.L. union, "Le Travail" has been informed that employees of La Porte Automobile of Quebec City did not declare a strike but simply held a meeting to discuss the attitude of their employer, on the subject of grievances which were presented the company several months ago and which the employer refused to discuss with union representatives.

The company at the present time are trying to have the union's certificate of union recognition lifted.

And if the workers of La Porte Automobile are not on their jobs at present the reason is that they were all fired by the employer before they even left to attend the meeting. While the employees were getting ready to leave for the meeting the company announced over their inter-communication system "everyone is fired".

The day following the union meeting every employee received

a letter from the company which read:

"This is to inform you that you are no longer in our employ from yesterday afternoon at 3.30 p.m. because you quit your jobs at the time to attend a meeting and without advising the company of your intentions".

"A cheque for all which the company owes you will be mailed to you in a few days".

The letter was signed for La Porte Automobile by J. R. La Porte, president of the organization.

Facing this gesture of the company the workers are meeting every day in the C.C.C.L. Central Council Hall in Quebec and awaiting future developments in their case.

The workers are ready to return to their jobs when the employer is ready to sit down and discuss their grievances with them.

In the meanwhile several workers are parading in front of La Porte Automobile carrying placards informing the public of their dispute with the company.

THE GRIEVANCES

The three main grievances which the employer refuses to discuss with their employees are:

A reimbursement of three cents an hour taken away from office employees and workers in the parts department the beginning of November 1957.

The second grievance concerns the second week of vacations for employees with 5 or more years service.

After the company acquired the Drolet Garage they refused to abide by the collective labor agreement and pay their workers the second week of vacations.

And the third grievance covers the re-adjustment of guaranteed salaries for Christmas week of 1957 and New Years week of 1958.

At present there is no possibility of meeting with company representatives to discuss these grievances.

And representatives of La Porte Automobile of Quebec even failed to attend a meeting called by a conciliator of the Minister of Labor's office.

It was due to the attitude of the company that the 60 employees decided to held a meeting to study what steps they should take in the situation.

And it was while they were planning this meeting that the company fired them.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

The "Good Old Days"?

A nine-hour day was established and skilled workers had to accept a reduction in wages of two cents an hour under a new schedule of working conditions that were put into effect for railway shop hands in Winnipeg, Manitoba.

And employees of the Ottawa Electric Railway, as a result of an agreement reached before a conciliation board appointed under the Industrial Disputes Investigation Act received an increase in wages of one cent an hour or 10 cents a day for a standard day's work.

The news of these "outstanding benefits" were published in the July 1908 issue of the Labor Gazette published by the Federal Department of Labor in Ottawa.

* * *

Memo to members

Union members who have been laid off their jobs temporarily are invited to attend the regular monthly membership meetings which take place in the union hall on the third Monday in each month.

* * *

In this way members who are not working will be able to keep abreast with union business.

* * *

Special meeting

A special meeting will be called for all members of the National Union of Vickers Employees in the near future to discuss a pension plan.

The meeting will be addressed by an expert on employee pension plans and is open to all members including those on the lay-off list.

When the date of this meeting

has been set this column will advise all members.

In your own interest please attend this meeting when it takes place.

* * *

New tug creates interest

Harbor workers on Montreal's water front are looking twice at the new tug "Sinmac". She hasn't a funnel. The slightly unorthodox vessel, a fixture in the port for over a month has brought the funnel-less era of shipping to Montreal.

Though it may seem strange for a ship not to have a funnel the practice is becoming more and more widely accepted.

Instead of a funnel the 224-ton "Sinmac" has twin exhausts built into two sections of her towering tripod mast.

She is 90 feet long, 26 feet wide, has a 13 foot depth and operates on 958 b.h.p. Built by Marine Industries Limited she carries a crew of between eight and eleven.

* * *

Slave working hours

Manders Limited, a Hamilton Ontario trucking firm has been fined \$200.00 and costs for letting four of its drivers work 80 hours or more a week.

In one of the charges a Manders driver was said to have worked 120 hours in one week. The firm pleaded guilty to all charges.

The attorney for the Crown, A. G. Davis of Brockville said the charges resulted from an accident in Brockville when a Manders drivers was involved in a collision after 50 hours on the road without sleep.

Jobless Still Almost Double 1957 Figures

OTTAWA (CPA) The federal Labor department and the Dominion Bureau of Statistics in their monthly joint release on the employment situation report that in July there were still 286,000 Canadians out of work, although the totals declined by 34,000 from the previous month.

Those seeking work, the release notes, constituted 4.6 percent. of the labor force, compared with 2.7 percent. in July 1957.

Classification of 109 labor market areas (1957 figures in brackets) according to the department: In substantial surplus, 5 (1); In moderate surplus, 56 (29); In balance, 48 (77); and In Shortage 0 (2).

Registrations at National Employment Service offices numbered 412,362 at July 17 as against 526,648 at June 19 and 257,186 at July 18, 1957.